

le 17 novembre 2006

LE GROUPE AIR FRANCE KLM ETUDIE LA CREATION D'UNE FILIALE FRANCAISE DE TRANSVIA.COM AFIN DE SAISIR LES OPPORTUNITES DE CROISSANCE DU MARCHÉ LOISIRS MOYEN-COURRIER

Compte tenu de la croissance du marché loisirs et afin de répondre à la demande des professionnels du tourisme français, le groupe AIR FRANCE KLM étudie le développement de nouvelles activités de sa filiale transavia.com à partir de la France. Le modèle économique particulier (mélange de vols réguliers et non réguliers) de transavia.com et la réussite de ses vols loisirs moyen-courriers ont conduit transavia.com à la place de leader sur ce segment de marché aux Pays-Bas. Cette initiative est cohérente avec la stratégie de croissance de transavia.com qui étudiait depuis quelque temps la possibilité d'opérer depuis d'autres bases à l'extérieur des Pays-Bas.

La nouvelle compagnie serait une filiale commune d'Air France (60 %) et de transavia.com (40 %). Elle serait établie en France et les personnels seraient sous contrat de travail de droit français.

Basée à Paris, terminal d'Orly Sud, le groupe AIR FRANCE KLM lancerait au printemps 2007 avec transavia.com une sélection de vols réguliers moyen-courriers à bas prix vers les destinations favorites des Français, comme par exemple le Maroc, la Tunisie ou l'Espagne, effectués avec une flotte de Boeing 737-800 récents équipés de 186 sièges. Cette initiative permettrait de répondre à la demande de vols réguliers vers des destinations loisirs actuellement non desservies par Air France.

transavia.com proposerait également une activité de vols non réguliers au départ d'Orly.

Ces vols seraient vendus par les voyagistes ainsi que directement aux clients individuels en France et dans les pays desservis. Les ventes directes s'effectueraient via le site internet de transavia.com ou un centre d'appels.

transavia.com aux Pays-Bas est une filiale à 100% de KLM, entièrement dédiée au transport de passagers vers des destinations loisirs moyen-courriers. La compagnie exploite une flotte de trente et un Boeing 737-700 et 800. En 2005-06 son résultat net opérationnel s'est élevé à 32 millions d'euros pour un chiffre d'affaires de 468 millions d'euros.

Le lancement de ce projet sera soumis au conseil d'administration d'Air France du mercredi 22 novembre 2006.

Site internet : www.airfranceklm-finance.com

Contact investisseurs : Dominique Barbarin – +33 (0)1 41 56 88 60 – do barbarin@airfrance.fr
Contact analystes : Fabrice Andriveau – +33 (0)1 41 56 72 59 – faandriveau@airfrance.fr

Avertissement relatif aux déclarations et éléments de nature prévisionnelle

Des déclarations et éléments de nature prévisionnelle concernant l'activité d'Air France-KLM figurent dans le communiqué de presse ci-dessus. Ils comprennent notamment des informations relatives à la situation financière, aux résultats et à l'activité d'Air France et de KLM ainsi qu'aux bénéfices escomptés de l'opération envisagée. Ils sont fondés sur les attentes et estimations de la direction d'Air France-KLM.

Ces déclarations et éléments de nature prévisionnelle comportent des risques, des incertitudes et sont susceptibles d'être affectés par des facteurs connus ou inconnus qui, pour beaucoup d'entre eux ne peuvent être maîtrisés par Air France-KLM et ne sont que difficilement prévisibles. Ils peuvent entraîner des résultats substantiellement différents de ceux prévus ou suggérés dans ces déclarations. Ces risques comprennent notamment : le risque que les synergies attendues ou économies escomptées ne puissent être réalisées ; le risque de dépenses non envisagées ; l'incertitude de l'évolution des relations avec la clientèle, les fournisseurs et les partenaires stratégiques ; et plus généralement tout changement défavorable dans la conjoncture économique, l'intensification de la concurrence ou la modification de l'environnement réglementaire qui pourrait affecter l'activité d'Air France et de KLM. Cette liste de facteurs de risque ne saurait être considérée comme exhaustive.

Il convient de plus de se reporter aux documents soumis à la Securities and Exchange Commission (comprenant les Annual Reports on Form 20-F pour l'exercice fiscal clos au 31 mars 2006), dans lesquels figurent une information plus détaillée concernant les facteurs de risques ou événements susceptibles d'entraîner des résultats substantiellement différents de ceux annoncés par Air France et KLM.